

Le 11/07/2019

Le Collège Communal de la Ville de Mons a l'honneur de vous transmettre ci-après un complément à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du **16/07/2019 à 18H00, à l'Hôtel de Ville de Mons, Salon Gothique.**

Ordre du jour de la séance

SEANCE PUBLIQUE

Points supplémentaires

41 Ajout d'un point en urgence au Conseil communal du 16 juillet 2019 - Ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public durant diverses manifestations de juillet à septembre 2019

Note de synthèse

Vu qu'aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger. (CDLD - art.1122-24)

Vu les nombreuses manifestations estivales nécessitant un gardiennage par une société privée dans l'espace public, il est impératif qu'une ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public durant diverses manifestations de juillet à septembre 2019 soit approuvée par le Conseil communal.

Vu que l'Administration communale n'a pu présenter ce dossier dans le temps imparti.

Le Conseil communal doit statuer sur l'ajout en urgence du point suivant : "Ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public durant diverses manifestations de juillet à septembre 2019 : approbation"

Proposition de décision décide

à ... voix pour et voix contre ;

Article unique : d'autoriser l'ajout, en urgence, du point "Ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public durant diverses manifestations de juillet à septembre 2019 : approbation" à l'ordre du jour du Conseil communal du 16 juillet 2019.

42 Ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public durant diverses manifestations de juillet à septembre 2019: approbation

Note de synthèse

Conformément à la Loi du 2/10/2017 réglementant la sécurité privée et particulière, et vu les activités de gardiennage dans l'espace public prévues lors diverses manifestations de juillet à septembre 2019, il convient d'arrêter un règlement de police fixant la délimitation des zones et la durée où peuvent être exercées les activités prévues durant cette période et le soumettre au prochain Conseil communal.

Le Conseil communal est donc invité à en prendre acte et à valider cette ordonnance de police.

Proposition de décision décide ;

à ... voix pour et voix contre ;

Article unique :

de prendre acte et de valider l'ordonnance de police suivante :

Ordonnance de police relative aux activités de gardiennage dans l'espace public durant diverses manifestations de juillet à septembre 2019

Vu la Loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017 définissant la manière d'indiquer le début et la fin d'une zone de surveillance sur la voie publique ;

Article 1 :

Les activités de gardiennage d'événements sont autorisées sur la voie publique pour les périmètres et les horaires suivants :

- Sur le périmètre de la Croix Place délimité par les rues suivantes (rue de Juifs, rue de la Grande Triperie et rue des Chartiers) : "Jeudi Dj's Afterwork" du jeudi 18 juillet 2019 ;
- Sur le périmètre de la Grand-Place de Mons délimitée par les rues suivantes (rue de Nimy, rue Neuve, rue du Miroir, rue d'Havré, rue de la Clé, rue de la Coupe, rue de la Chaussée, rue des Clercs et rue d'Enghien): "Soirée Dj's Fête Nationale" du samedi 20 juillet et dimanche 21 juillet 2019 ;
- Sur le périmètre du Jardin Gustave Jacobs délimité par les rues suivantes (rue d'Havré, rue Rachot et ruelle Rachot) : "Jeudi Dj's Afterwork" du jeudi 25 juillet 2019 ;
- Sur le périmètre de la Place Louise délimité par les rues suivantes (rue Léopold II, rue Rogier et rue Chisaire) : "Jeudi Dj's Afterwork" du jeudi 01 août 2019 ;
- Sur le périmètre de la rue de la Chaussée délimité par les rues suivantes (Grand-Rue piétonne, rue Samson, rue des Fripiers, rue de la Couronne, rue à Degrés, rue de la Coupe et Grand-Place) : "Jeudi Dj's Afterwork" du jeudi 08 août 2019 ;
- Sur le périmètre de la Place du Marché-aux-Poulets délimité par les rues suivantes (rue de la Peine Perdue, rue du Miroir, rue de la Raquette et rue des Fossés) : "Jeudi Dj's Afterwork" du jeudi 15 août 2019 ;
- Sur le périmètre de la Place du Marché-aux-Herbes entre les rues de la Clé et de la coupe : "Mousse Party" du samedi 17 août 2019 ;
- Sur le périmètre de la rue des Fripiers délimité par les rues suivantes (rue Notre-Dame, rue de la Chaussée, Grand-Rue piétonne, rue de la Grande Triperie et rue de la Coupe) : "Jeudi Dj's Afterwork" du jeudi 22 août 2019 ;
- Sur le périmètre de la Place Paul Heupgen (entre la rue des Arbalestriers et la rue des Trois Boudins) : "Jeudi Dj's Afterwork" du jeudi 29 août 2019 ;
- Sur le périmètre de l'esplanade du Boulevard Dolez délimitée entre les rues du Pont rouge et Pattey : "Bal de la Libération" du jeudi 29 août 2019 au lundi 2 septembre 2019
- Sur le périmètre de la Grand Place de Mons délimitée par les rues suivantes (rue de Nimy, rue Neuve, rue du Miroir, rue d'Havré, rue de la Clé, rue de la Coupe, rue de la Chaussée, rue des Clercs et rue d'Enghien): "Fête de Wallonie" du jeudi 12 septembre au lundi 16 septembre 2019.

Article 2 : ordonne à la société de gardiennage désignée pour assurer la mission d'indiquer le début et la fin de la zone de surveillance sur la voie publique suivant les modalités reprises dans l'arrêté ministériel du 10 novembre 2017.

Article 3 :

Le présent règlement entre en vigueur le 16 juillet 2019.

Article 4 :

Les infractions à la présente ordonnance sont punies d'une des sanctions administratives énumérées par l'article 4 de la loi relative aux sanctions administratives communales du 24 juin 2013, dans le respect des conditions de cet article.

43 Proposition de motion visant à installer des aires de fitness extérieures pour chaque montois dans un rayon de 5 km par rapport à leur domicile. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du groupe Mons en Mieux Christopher MASSAKI.

Note de synthèse

Proposition de décision

- 44 Proposition de motion concernant « Un arbre pour ma Commune ». Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du groupe Mons en Mieux Florent DUFRANE.**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE

- 45 Proposition de motion afin de mieux valoriser les espaces réservés aux anciens combattants dans les cimetières et d'en faire des lieux de mémoire mieux connus. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du groupe Mons en Mieux Georges-Louis BOUCHEZ.**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE

- 46 Proposition de motion afin de doter enfin la zone de secours d'un règlement de travail et de permettre à une délégation du Conseil communal de rencontrer les représentants des pompiers pour les entendre, deux ans après la première rencontre. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du groupe Mons en Mieux Georges-Louis BOUCHEZ.**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE

- 47 Proposition de motion afin de faire de Mons une commune exemplaire dans l'accomplissement des enquêtes publiques. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller du groupe Mons en Mieux Georges-Louis BOUCHEZ.**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE

- 48 Proposition de motion afin de rendre disponible le photographe de la Ville à tous les groupes politiques et accessibles aux élus et au public les photos prises par ledit photographe qui doit travailler pour la Ville et non le Collège. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal du groupe Mons en Mieux Georges-Louis BOUCHEZ.**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE

- 49 Proposition de motion visant à la création d'un cadastre détaillé par des critères précis sur l'état des voiries. Point inscrit à la demande de MM. les Conseillers communaux du groupe Mons en Mieux Mathieu VELTRI et Florent DUFRANE.**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE

- 50 Proposition de motion demandant une intervention urgente du Collège pour sécuriser provisoirement la route industrielle à Obourg. Point inscrit à la demande de MM. les Conseillers communaux du groupe Mons en Mieux Mathieu VELTRI et François COLLETTE.**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE

- 51 Proposition de motion afin de valoriser et protéger la biodiversité. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller du groupe Mons en Mieux Guillaume SOUPART**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE

- 52 Proposition de motion pour l'accès à l'eau potable en centre ville de Mons. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale du groupe Mons en Mieux Opaline MEUNIER.**

Note de synthèse

Proposition de décision

DECIDE